

Darmanin. « Nous essayons de faire entendre raison à Vinci » sur NDDL

Hervé Chambonnière

Les indemnités versées à Vinci après le « non » au projet d'aéroport de NDDL seront « très inférieures » aux 350 millions d'euros annoncés, fait savoir au Télégramme le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, qui a également répondu à nos questions sur les dossiers Kerviel et les dotations aux collectivités locales.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, ici en compagnie du député du Finistère Richard Ferrand, lors de sa visite des Douanes, à Brest, ce week-end.



Photo H.C.

> Sur le dossier NDDL, à combien s'élèvent les indemnités que l'État devra verser à Vinci ?

Je peux vous dire que les 350 M€ qui sont habituellement évoqués sont très au-dessus de la somme qui sera versée. Nous sommes en cours de négociation et nous essayons de faire entendre raison à Vinci.

Il est normal que l'entreprise soit dédommagée, mais il ne faut pas non plus que ce soit une occasion de tirer profit de la situation actuelle. Je tiens, par ailleurs, à dire que si nous avions dit « oui » au projet, le coût de réalisation aurait été très supérieur à ce qu'il sera au final.

C'est donc une bonne opération pour l'État, les contribuables et même les régions Pays-de-la-Loire

et Bretagne. À ce propos, nous allons très bientôt annoncer les moyens que nous accorderons pour continuer à désenclaver ces deux régions.

> Les collectivités locales continuent de dénoncer la baisse de leurs dotations. Que leur répondez-vous ?

Pour la première fois depuis sept ans, je leur fais remarquer qu'il n'y aura pas de baisse. C'est terminé ! On demande juste, seulement à 1 % des collectivités, les plus grandes (Quimper n'est, par exemple, pas concerné dans le Finistère) de contenir leurs dépenses en deçà de + 1,2 %. Et pour les départements, on a décidé que l'on ne prendrait pas en compte, dans cette restriction, les dépenses sociales (RSA, mineurs

isolés, etc.), qui représentent leur poste de dépenses le plus important et celui sur lequel ils n'ont que très peu de prise.

> Quid du crédit d'impôts de 2,2 milliards que l'État avait accordé à la Société Générale après les pertes liées aux transactions de son ancien trader Jérôme Kerviel, et que le fisc réclame depuis 2016 ?

C'est une question que j'avais posée quand j'étais parlementaire. Croyez bien que je veillerai personnellement à ce que l'État et le contribuable ne perdent pas d'argent dans ce dossier. Et mieux vaut une bonne transaction qu'un mauvais procès...

> Quel était le sens de votre déplacement à la douane mari-

time de Brest, samedi dernier ? Je tiens à visiter tous les services de mon ministère et à rencontrer les personnels très variés qui les composent.

Très concrètement, j'étais aussi là pour dire aux douanes qu'avec le Brexit, il faudra répondre présent. C'est la raison pour laquelle nous aurons d'ailleurs davantage d'effectifs avec, dès l'année prochaine, 250 douaniers (sur un effectif de 17.000) en plus sur le territoire français. Je suis également venu rappeler que le droit à l'erreur est bien inscrit dans notre démarche. Il y aura une bienveillance de l'administration vis-à-vis des entreprises, avec davantage de conseils, y compris pendant un contrôle. Pour les questions fiscales, cette mission de conseil s'adresse aussi aux particuliers.